

Publicité en infraction [suite]

L'association a engagé depuis 3 ans une action auprès des élus et des autorités administratives pour obtenir l'enlèvement des publicités qui jonchent les entrées de ville et les grandes routes, véritables verrous qui marquent l'entrée de la côte d'Emeraude.



En 2011, une première réunion a été organisée par la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude. Outre les élus et les représentants de la DTTM, la CCI et des représentants du commerce de la grande distribution participaient à cette réunion.

L'animateur présentait les dispositifs en infraction, ce qui n'a effrayé personne.

Les agents de la DTTM faisaient remarquer aux maires présents que leurs propres dispositifs étaient en infraction. Les élus étaient les premiers à enfreindre la loi et visiblement se satisfaisaient de cette situation.



En 2012, l'ADICCE établissait un inventaire des dispositifs en infraction dans le canton de Dinard et de Cancale. Cette action communiquée à la préfecture, est restée sans suite, autre que l'éternelle ritournelle : « Nous favorisons l'information ».



En 2013, l'ADICCE reformulait sa demande de faire déposer 108 dispositifs irréguliers. L'association mettait l'accent sur les publicités les plus marquantes et notamment celle positionnées en site classé.

Sans suite, autre que des courriers d'attente, l'ADICCE saisissait le Tribunal administratif. Un an après, la préfecture a bougé et une cinquantaine de panneaux ont été enlevés.



L'ADICCE continue ses inventaires et envisage des actions civiles, comme celles menées par des associations agréées qui ont conduit le Tribunal de Macon à condamner un afficheur à 2 fois 14.500 € d'amendes. A cette occasion, l'entreprise bénéficiaire de la publicité a été également condamnée. [[Lien jugement 1](#) – [lien jugement 2](#)]

A compter du 13 juillet 2015, toutes les préenseignes devront avoir disparu, l'association considère que cela représente environ 3.000 dispositifs en moins sur nos routes et dans le paysage pour le seul département d'Ille et Vilaine.